

République Française

Département de l'Hérault - Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	08 octobre 2019	Séance du : 30 octobre 2019
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 30 octobre à 18 heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Jean-Claude LACROIX
	11 1/1/146 - 38	
Présents : 27	Pour : 36	
Absents : 7	II COUITE	
Représentés : 11	Abstention : 2	

Etaient présents: M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean-GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuvette).

Absents représentés: Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Gérald VALENTINI (Valmascle), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents: M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Délégation par affermage du service public d'alimentation en eau potable avec la société SAUR – Approbation de l'avenant n°1

Monsieur REVEL rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes du Clermontais est compétence en matière d'eau et d'assainissement depuis le 1er janvier 2018. Aussi, elle s'est vue transférée le contrat d'affermage en cours d'exécution par le SEPAC avec la société SAUR.

Les éléments suivants sont apparus depuis l'entrée en vigueur du contrat :

Le mécanisme du transfert du droit de déduction de la TVA a été supprimé (décret n° 2015-1763 du 24 décembre 2015 relatif au transfert du droit à déduction en matière de taxe sur la valeur ajoutée). La Communauté de commune a choisi de s'appliquer cette disposition avant la fin du contrat de DSP en cours et de récupérer directement cette TVA auprès de l'administration fiscale ;

En conséquence, les reversements de la part Collectivité, dite surtaxe, sont assujettis à la TVA au taux normal.

Les deux parties ont donc convenu de mettre à jour les clauses contractuelles dans le respect du Décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession.

Monsieur REVEL propose d'approuver le projet d'avenant joint en annexe, qui n'a pour objet que l'adaptation de dispositions techniques et juridiques.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE,

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention de délégation par affermage du service public d'alimentation en eau potable avec la société SAUR telle que présenté en annexe,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,

Jean-Claude LACROIX